

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 30 novembre 2011

## Le milan royal et la bromadiolone : une hécatombe annoncée !

En un mois, 22 rapaces dont le très menacé milan royal ont été retrouvés morts en Auvergne, dans des parcelles traitées à la bromadiolone. La LPO dénonce l'utilisation de ce poison anticoagulant aux effets, hélas bien connus, sur l'ensemble de la faune et exige une suspension immédiate des campagnes de traitements dans les zones fréquentées par ce rapace.

Parmi les 22 cadavres découverts dans le Puy-de-Dôme, 14 sont des milans royaux et 8 des buses variables, deux espèces protégées par la loi. Tous ces cadavres ont été découverts sous des reposoirs dans des secteurs traitées avec de la bromadiolone. Cet anticoagulant est utilisé pour lutter contre les populations de campagnols terrestres, qui provoquent des dégâts à la production de fourrage.

Hélas, la bromadiolone ne tue pas que le campagnol terrestre. Lorsqu'elle est épandue sur de vastes surfaces, comme c'est le cas en ce moment, son usage s'avère catastrophique puisqu'elle tue également les prédateurs naturels des campagnols (rapaces, hermines, renards), les oiseaux granivores, la faune chassable (sangliers, chevreuils, lièvres) et les animaux domestiques (chats et chiens). Dans les années 1980-1990, l'emploi massif de la bromadiolone avait provoqué un déclin de 80 % de la population de milans royaux dans le Doubs.

En cette période, de 450 à 550 milans royaux se nourrissent dans ces secteurs traités. L'origine de ces oiseaux est diverse : oiseaux nicheurs locaux mais aussi et surtout des oiseaux venus de zones plus nordiques pour passer l'hiver chez nous. C'est ainsi que des oiseaux bagués originaires de Bourgogne (2 oiseaux dont 1 mort), d'Allemagne (3 oiseaux) et même d'Angleterre ! (1 oiseau) ont été observés.

La LPO constate que ces campagnes de traitements provoquent une nouvelle hécatombe. Au printemps, la moitié des couples de milans royaux, nichant dans un secteur des volcans d'Auvergne, avait déjà disparu sur des zones traitées.

La LPO déplore l'immobilisme et le mutisme des services de l'Etat en Auvergne, pourtant alertés de la situation catastrophique actuelle. La nocivité de cette substance n'est plus à démontrer. L'utilisation de ce poison devait d'ailleurs être interdite, sur le territoire français, à partir du 31 décembre 2010, mais elle a finalement été à nouveau autorisée par l'Europe et le ministère de l'Agriculture.

Pourtant, des techniques alternatives à la lutte chimique (piégeage, travail du sol...) existent et ont prouvé leur efficacité. Une politique de gestion des milieux, favorisant un paysage agricole diversifié (haies, boqueteaux), s'avère également être un meilleur antidote à la prolifération des rongeurs.

Une nouvelle fois, la LPO déplore l'incohérence des politiques publiques. Faut-il encore rappeler que la France abrite la deuxième population mondiale de milans royaux après l'Allemagne? Elle a donc une lourde responsabilité dans la conservation de ce rapace présent uniquement en Europe. La situation est d'autant plus déplorable et paradoxale que le milan royal bénéficie d'un plan national de restauration et d'un plan d'action européen.

Dans l'attente des résultats toxicologiques, la LPO demande la suspension immédiate de tous les traitements à la bromadiolone dans les zones fréquentées par le milan royal. Le principe de précaution s'impose!

Allain Bougrain Dubourg Président de la LPO